



Audrey INFANTES

Barreau de Strasbourg

Laurent BUFFLER

Barreau de Colmar

En partenariat avec :

Paule THINES

Barreau de Strasbourg

Marylène CORREIA

Barreau de Strasbourg

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Tribunal de Grande Instance

1 place Foch

76000 ROUEN

Strasbourg, le 30 septembre 2019

N/Réf. : FO FRANCE 3 Normandie

V/ref : plainte contre X

Madame, Monsieur le Procureur de la République,

Je suis le conseil du syndicat national *FO Médias et de la Fédération FO des Arts du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse (FASAP)*, siégeant tous deux 2 rue de la Michodière à 75002 PARIS, lesquels élisent domicile à mon cabinet dans le cadre de la présente procédure.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le jeudi 26 septembre, à 2h40 du matin, un très important incendie s'est déclaré à ROUEN dans l'usine LUBRIZOL se situant au 25 quai de France sur les rives de la Seine.

L'entreprise classée Seveso « seuil haut » fabrique des produits chimiques, notamment des additifs qui servent à enrichir les huiles, les carburants ou les peintures industrielles.

L'origine de l'incendie n'est pas encore connue.

Une zone de confinement incluant 13 communes, dont ROUEN, a alors été imposée par la Préfecture, laquelle a déclenché les sirènes d'alerte à 7h30.

Plusieurs ministres du gouvernement se sont rendus sur place. Monsieur CASTANER, ministre de l'intérieur, a indiqué qu'à la suite de cet incendie un panache de fumée, de 22 km de long et 6 km de large, "*porte en soi un certain nombre de produits qui peuvent être dangereux pour la santé*". Madame BUZYN, ministre de la santé, a ajouté que « *Rouen était clairement pollué* ».

25 rue Finkmatt

67000 STRASBOURG

Case Strasbourg 191

1, pl de la porte de Strasbourg

67600 SELESTAT

Case Colmar 39

Tel : +33 (0) 3 88 69 35 19

Fax : +33 (0) 3 88 69 35 91

@ : avocats@ib-avocats.fr

Membre d'une association agréée
règlement par chèque accepté

AARPI

Association d'Avocats à Responsabilité
Professionnelle Individuelle

L'établissement de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN se trouve juste en face de l'usine LUBRIZOL, sur l'autre rive, au 11 quai Ferdinand de Lesseps, à 800 mètres à vol d'oiseau.

Le jeudi 26 septembre les salariés de l'établissement sont venus travailler normalement, la direction souhaitant assurer sa mission de « *continuité de l'information du service public* ».

Toutefois, une très forte odeur malodorante de combustion a envahi les locaux de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN. Des témoignages relatent « *de la suie sur les murs* », « *une climatisation polluée* », et « *des traces noires, ou des dépôts sur les corps des reporters* ».

Surtout, le jeudi 26 septembre les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN ont travaillé avec des masques à gaz, qu'ils se sont eux-mêmes procurés.

Au vu de ces faits, la direction de FRANCE 3 ROUEN a proposé aux salariés incommodés « *de rentrer chez eux* ».

Le vendredi 27 septembre, les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN sont retournés à leur poste de travail.

Toutefois, l'odeur nauséabonde semblait s'être amplifiée. Certains salariés ont remarqué la présence de grosses boulettes d'hydrocarbures dans la Seine.

Le vendredi 27 septembre, les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN sont retournés à leur poste de travail. L'odeur nauséabonde semblait s'être amplifiée.

Ils ont néanmoins continué de travailler, avec des masques à gaz.

Cependant, la situation n'étant plus tenable, certains salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN ont contacté le syndicat *FO Médias*, faisant état d'étourdissements, de nausées, de vomissements, de yeux qui piquent...

Au même moment, les représentants des personnels de FRANCE 3 réunis à Lyon au Comité Social et Economique ont interpellé la directrice de FRANCE 3 laquelle, après une interruption de séance pour « *s'informer des conditions sur place* », a annoncé qu'elle demandait l'évacuation des locaux de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN. Parallèlement, les représentants syndicaux de FRANCE 3 ont décidé de lancer une procédure de *Danger Grave et Imminent*.

Les représentants syndicaux de FRANCE 3 sont aujourd'hui inquiets : de toute évidence les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN qui ont couvert l'événement, ou qui se trouvaient directement dans leur établissement, ont été exposés à des risques graves pour leur santé, soit par inhalation de fumées, soit par contact avec des dépôts toxiques.

Au vu de ces éléments, le syndicat *FO Médias Fédération FO des Arts du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse (FASAP)* entendent porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

Vous remerciant des diligences que vous voudrez bien accomplir,

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma très respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LB', written over a horizontal line.

Laurent BUFFLER
Avocat